

GUIDE

DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISE

pour travailleur autonome en technologies
de l'information et des communications (TIC)



aqiii

association québécoise des
informaticiennes et informaticiens indépendants

Introduction

Vous êtes un professionnel en technologies de l'information et des communications (TIC) et songez à vous lancer à votre compte? Si vous voulez savoir comment démarrer votre micro-entreprise, ou encore si vous hésitez à faire le saut, ce guide est pour vous.

Un guide de démarrage d'entreprise adapté à votre réalité

L'AQIII produit ce document d'information pour démystifier le travail autonome chez les professionnels en TIC et les aider à se lancer en affaires rapidement, simplement et au meilleur coût.

Ce guide est conçu à l'intention des professionnels en TIC situés au Québec et désirant démarrer une micro-entreprise incorporée dans le secteur des services professionnels en TIC. Pour une forme d'entreprise enregistrée, les démarches administratives et légales n'en seront que simplifiées.

Notre objectif est que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel : les mandats à réaliser pour vos clients.

Pour assurer la pertinence de ce guide, des membres de l'AQIII, eux-mêmes travailleurs autonomes, et des professionnels dans divers domaines d'intervention en ont validé le contenu.

L'aide-mémoire qui vous suit à chaque étape

Ce guide présente les étapes de démarrage d'entreprise de façon méthodique et succincte, de même que les ressources à votre disposition si vous décidez de faire le saut. Référez-vous à la table des matières du guide pour découvrir les points couverts.

Consultez notamment la liste de contrôle disponible à la fin du document. Elle récapitule les principales étapes à franchir pour un démarrage d'entreprise réussi. C'est votre compagnon de route.

Notez toutefois que les informations présentées dans ce guide ne remplacent pas les conseils de spécialistes dans chaque cas particulier. Il s'agit plutôt de conseils d'ordre général.

L'AQIII se dégage de toute responsabilité à l'égard de l'usage que les lecteurs en feront. Ces derniers ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Une démarche simple

Pour quelqu'un qui veut devenir travailleur autonome en technologies de l'information et des communications, les barrières à l'entrée sont relativement faibles. À part un modeste investissement en équipement informatique et en matériel de bureau, peu de conditions sont exigées par les ordres professionnels ou les autorités réglementaires. Toute personne qui se sent prête peut donc opter facilement pour cette forme de travail.

Si vous désirez opter pour une forme d'entreprise incorporée, vous devez prévoir un minimum de deux semaines afin de compléter toutes les étapes de la constitution de votre incorporation. Il est également possible de payer un supplément pour un traitement accéléré de votre demande. Prévoyez un budget d'environ 500 \$ pour la constitution légale de votre entreprise si vous le faites vous-même, ou entre 1 000 \$ et 1 500 \$ si vous êtes appuyé par un avocat. Notez que des services d'incorporation par un avocat sont disponibles à tarif spécial pour nos membres.

L'AQIII, votre premier allié

L'AQIII est le seul réseau uniquement dédié aux travailleurs indépendants dans le domaine au Québec et l'endroit où trouver des ressources pertinentes pour vous soutenir et développer votre entreprise.

L'association organise d'ailleurs des conférences gratuites pour les professionnels en TIC qui songent à devenir travailleurs autonomes. C'est une belle occasion de partage d'information sur les principales étapes de démarrage et sur des expériences vécues par des travailleurs autonomes.

Remerciements

« L'AQIII remercie chaleureusement les partenaires qui soutiennent la publication de ce guide, et sans qui il n'aurait pu voir le jour. Nos partenaires peuvent vous aider à démarrer votre entreprise. N'hésitez pas à les consulter. »

Partenaires majeurs



Partenaires associés



Supporteurs



Nous tenons à remercier également les collaborateurs de ce projet, qui ont eu la gentillesse de commenter le contenu du guide : Adrian Dafinei, président de l'AQIII, Lucie Morin, administratrice de l'AQIII, Béatrice Cassar, membre de l'AQIII, Robert Chapdelaine, membre de l'AQIII, M^e François W. Légaré, avocat, Christian Perron, directeur général de la Société de développement économique Ville-Marie (SDÉVM) et Sylvie Castonguay, coordonnatrice du projet. Enfin, l'AQIII remercie son personnel et plus particulièrement sa directrice générale, Annie Thibodeau, sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour.

Note au lecteur

Avant toute chose, précisons les caractéristiques qui distinguent le statut d'entrepreneur de celui d'employé.

Bien comprendre la différence entre ces deux statuts est essentiel afin que vous puissiez toujours présenter vos services et accepter des mandats en toute clarté et en respectant bien vos responsabilités d'entrepreneur.

Qu'est-ce qu'un travailleur autonome?

Il s'agit de toute personne qui, moyennant rémunération, offre une prestation de travail à une autre, conformément à un contrat d'entreprise ou de services. N'ayant pas de lien d'emploi et ne recevant pas de salaire, elle détermine le mode d'exécution du travail, généralement obtenu de plusieurs clients, et son activité n'est pas régie par les lois du travail. Elle tire son revenu d'une entreprise qui facture des clients pour ses services.

Ce mode de travail se distingue par :

- la flexibilité de l'horaire;
- l'absence de rapport de subordination;
- la propriété des outils;
- la possibilité de faire des pertes ou des profits.¹

Perspectives du travail autonome en TIC

Les travailleurs autonomes représentent environ 10 % de la main-d'œuvre dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Les organisations utilisent leurs services comme ressources d'appoint pour pallier un manque de compétences ou encore pour faire face à des pointes de travail. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée actuelle et à venir rend les perspectives d'avenir encore plus intéressantes pour les professionnels en TIC œuvrant à leur compte.

L'étude sur la main-d'œuvre en TIC réalisée par *TECHNOCompétences*² en 2011 illustre que le marché du travail est globalement favorable. Cette étude indique d'ailleurs que, parmi les professions des TIC les plus favorables, on retrouve les consultants en informatique.

Cette même étude fait également état d'une situation très favorable quant aux emplois disponibles dans le domaine des TIC et quant aux salaires : « Le taux de chômage moyen des diplômés du collégial était de 4,4 % et celui des diplômés universitaires, de 4,3 % en 2009. Dans les deux cas, on parle donc d'une situation de plein emploi (chômage frictionnel). En parallèle, on observe une tendance à la hausse des salaires ainsi qu'une baisse marquée du nombre de diplômés collégiaux et universitaires depuis 2003. »³

Avantages du travail autonome en TIC

Voici quelques aspects intéressants et propres à notre secteur d'activités, qui facilitent le travail autonome :

- mandats généralement de plusieurs mois, offrant des revenus constants sur une longue période ;
- revenu brut médian de 100 000 \$, nettement supérieur à la moyenne des travailleurs autonomes et supérieur au salaire médian moyen dans l'économie en général;
- peu de précarité, car dénicher des mandats est souvent rapide;
- présence grandissante sur le marché de firmes de consultation qui agissent comme intermédiaires entre les clients et les travailleurs autonomes.

Liens utiles

¹ *TECHNOCompétences* : [Enquête sur les travailleurs autonomes dans les TI](#) (p. 18)

² *TECHNOCompétences* : [Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du secteur des technologies de l'information et des communications 2011](#)

³ *Ibidem* (p. 15)

Table des matières

1 - Se lancer à son compte en TIC	7
<ul style="list-style-type: none">• Flexibilité recherchée par les donneurs d'ordre• Est-ce une occasion d'affaires pour vous?	
2 - Avant de quitter votre emploi	8
<ul style="list-style-type: none">• Avez-vous le profil d'un travailleur autonome?• Faites votre petite enquête• Assurez votre situation financière	
3 - 10 étapes simples pour démarrer votre entreprise	9
<ol style="list-style-type: none">1. Déterminez la forme juridique2. Choisissez un nom commercial3. Constituez et immatriculez votre entreprise4. Inscrivez votre entreprise pour l'impôt des sociétés, les retenues à la source et les fichiers de TPS/TVQ5. Effectuez les autres inscriptions requises6. Conformez-vous aux règles de régie interne7. Constituez des livres et des registres8. Émettez le capital-actions9. Déterminez votre visibilité sur le Web10. Planifiez le financement de votre entreprise	
4 - Savoir s'entourer	14
<ul style="list-style-type: none">• Professionnels à votre service	
5 - Avoir un comptable, ça compte!	15
<ul style="list-style-type: none">• Tenue des registres• Dépenses admissibles• Dépenses en immobilisations• Facturation• Taxes de vente	
6 - Fiscalité : aspects à maîtriser	17
<ul style="list-style-type: none">• Absence de lien de subordination• Versement d'un salaire• Retenues et cotisations• Versement d'un dividende• Déclaration des revenus et des taxes• Remise des retenues à la source et des taxes• Est-il avantageux de fractionner les revenus?• Liens utiles	
7 - Protection juridique de votre travail	19
<ul style="list-style-type: none">• Des modèles de contrats clés en main	
8 - Votre banquier, un allié	20
<ul style="list-style-type: none">• Pour bien démarrer...• Produits et services transactionnels• Bâtir une relation avec votre banquier• Liens utiles	

9 - Les assurances, une protection nécessaire	21
<ul style="list-style-type: none">• Assurance invalidité• Assurance vie, médicaments et soins de santé• Assurance responsabilité professionnelle	
10 - Planifier votre retraite	24
<ul style="list-style-type: none">• Succès financier et retraite• Des questions qui s'imposent• Aspects importants• Liens utiles	
11 - Un espace de bureau adapté à vos besoins	25
<ul style="list-style-type: none">• Bureau à domicile• Espace de bureau partagé (« Coworking »)• Bureau à l'extérieur• Liens utiles	
12 - Être bien équipé	26
<ul style="list-style-type: none">• Téléphonie et communication à distance• Équipement informatique et logiciels• Équipement de bureau• Identification corporative et papeterie• Liens utiles	
13 - Dénicher des contrats	27
<ul style="list-style-type: none">• Ayez une expertise bien définie et gardez vos compétences à jour• Rédigez un profil professionnel qui vous distingue• Déterminez vos honoraires et votre mode de facturation• Réseautage 101• Soyez visible sur le Web• Liens utiles	
14 - Maintien à jour de vos compétences	28
<ul style="list-style-type: none">• Formation continue• Formation en gestion• Liens utiles	
15 - Liste de contrôle	29
<ul style="list-style-type: none">• Tableau des étapes à franchir pour un démarrage d'entreprise réussi	
16 - Ressources disponibles	30
<ul style="list-style-type: none">• Partenaires du guide prêts à vous soutenir• Autres ressources	
17 - Conclusion	31
L'AQIII, à votre service	34

Se lancer à son compte en TIC

L'industrie des technologies de l'information et des communications est reconnue pour son innovation... et aussi pour les nombreuses opportunités de travail qu'elle offre aux professionnels qui la composent.

Flexibilité recherchée par les donneurs d'ordre

Les organisations publiques, parapubliques et privées proposent des mandats à durée variable aux professionnels indépendants. Elles y trouvent la flexibilité et un bassin de main-d'œuvre spécialisée essentielle à leur développement.

Est-ce une occasion d'affaires pour vous?

Les travailleurs autonomes en TIC y trouvent aussi leur compte étant donné :

- la possibilité d'œuvrer à des projets qui peuvent être très diversifiés;
- un mode de travail plus flexible;
- une rémunération souvent supérieure au travail salarié;
- la possibilité de travailler dans plusieurs environnements et d'être son propre patron.



2

Avant de quitter votre emploi

Avez-vous le profil d'un travailleur autonome?

Se lancer en affaires en TIC est plus simple qu'il n'y paraît et cette nouvelle avenue peut s'avérer passionnante.

Avant d'aborder les aspects pratiques comme la forme d'entreprise et la fiscalité, prenez le temps de découvrir si vous possédez les aptitudes, la motivation et l'énergie pour diriger votre propre entreprise. Ce mode de travail ne convient pas à tous. Plusieurs tests d'auto-évaluation existent sur Internet, dont le test d'[auto-évaluation de la BDC](#).

Faites votre petite enquête

Avant de faire le saut, prenez aussi le temps de parler de votre projet avec des travailleurs autonomes d'expérience, avec des professionnels qui s'y connaissent en démarrage d'entreprise et avec des clients potentiels ou des recruteurs issus de firmes de consultation, qui pourront vous parler du type de mandats disponibles et des organisations qui recherchent des consultants à l'heure actuelle. Informez-vous également des taux en vigueur. Les données du sondage annuel de l'AQIII ainsi que les enquêtes sur les salaires en TI pourront aussi vous guider.

L'AQIII propose aussi régulièrement des conférences d'information sur le travail autonome aux professionnels qui pensent à se lancer en affaires.

Assurez votre situation financière

Avant de quitter votre emploi, prenez également des dispositions pour assurer votre sécurité financière au cours des mois qui suivront le lancement de votre entreprise.

Vous pouvez créer votre fonds de roulement à partir de votre épargne personnelle, ou encore en contractant un prêt ou un emprunt sur hypothèque. Négocier une marge de crédit confortable est aussi avantageux pour faire face aux dépenses de départ et attendre les premiers paiements de vos clients. Il est préférable de faire ces demandes à votre banquier avant de quitter votre emploi. Une fois en affaires, votre banquier vous demandera possiblement une confirmation de contrat avant de donner suite à votre demande, à moins qu'il juge votre actif suffisant.

Dans le domaine des TIC toutefois, beaucoup de nouveaux travailleurs autonomes ont déjà négocié un premier contrat intéressant avant de quitter leur emploi, ce qui améliore leur situation financière.



10 Étapes simples pour démarrer votre entreprise

Partez du bon pied en passant en revue les 10 étapes suivantes. Une bonne planification vous fera épargner beaucoup de temps et de soucis. Vous pouvez exécuter vous-mêmes la plupart des actions proposées. Notez que la création d'entreprise est grandement facilitée par la possibilité de remplir diverses formalités par Internet. Vous pouvez notamment utiliser des services en ligne spécialisés dans la recherche de nom, l'incorporation et l'immatriculation d'entreprise ou qui offrent des outils de gestion pour petites entreprises.

Pour un service plus personnalisé ou clé en main de l'aspect juridique et légal, consultez un avocat. Nous recommandons aussi d'utiliser les services d'un comptable connaissant bien votre contexte d'affaires. Ces professionnels peuvent régler plusieurs aspects juridiques et comptables relatifs au démarrage et à la croissance de votre entreprise.

1. Déterminez la forme juridique

On retrouve cinq formes juridiques d'entreprises au Québec présentant chacune des obligations juridiques et fiscales particulières :

- la société par actions (incorporée);
- l'entreprise individuelle exploitée par une personne physique (enregistrée);
- la coopérative;
- l'association;
- la société de personnes (S.E.N.C.).

Toutefois, on note dans l'industrie une forte prépondérance de la société (appelée compagnie, incorporée ou limitée) comme entité légale privilégiée. Ce statut, qui fut en forte progression ces dernières années, est adopté par plus de 90 % des membres de l'AQIII.

L'adoption massive de ce statut s'explique essentiellement par le fait que les grands donneurs d'ouvrage ainsi que les entreprises de consultation informatique exigent de faire affaire avec des professionnels dont les entreprises sont incorporées. Dans ces conditions, l'incorporation devient un critère incontournable pour l'obtention de contrats auprès de ces entités.

Bien que les formalités de constitution d'une compagnie soient plus complexes et plus onéreuses, cette forme juridique comporte des avantages indéniables :

- la responsabilité du ou des actionnaires est limitée au montant qu'ils ont investi dans la compagnie, contrairement à l'entreprise individuelle dont le propriétaire est pleinement responsable;
- le taux d'imposition est généralement plus avantageux que celui des particuliers grâce à la déduction pour petites entreprises (DPE). Si la compagnie génère des profits importants, elle devient un véhicule de planification financière et successorale intéressant. En effet, la compagnie peut reporter son impôt tant et aussi longtemps qu'elle n'émet pas de dividende;
- une compagnie a accès à plus de sources de capital;
- une compagnie a une personnalité juridique distincte de ses administrateurs et actionnaires.

Notez que l'Agence du revenu du Canada organise des [sessions d'information](#) gratuites utiles à cet égard et sur divers aspects fiscaux.

2. Choisissez un nom commercial

Toute société doit posséder une dénomination sociale. À vous de chercher un nom commercial qui représente bien vos services, qui est original et facile à retenir et qui n'est pas déjà enregistré au provincial ou au fédéral.

Pour savoir si le nom que vous avez en tête existe déjà, vous pouvez faire cette recherche vous-même, utiliser un service spécialisé en ligne ou demander l'aide d'un avocat. Votre recherche devrait couvrir le CIDREQ, le registre des entreprises fédérales, des incorporations provinciales hors Québec et le bureau des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Avant d'enregistrer votre entreprise sous le nom choisi, n'oubliez pas de penser aussi à votre présence sur le Web. Si quelqu'un d'autre dans le monde possède déjà les droits du nom de domaine qui correspond au nom que vous avez choisi, vous pourriez avoir à modifier votre nom d'entreprise, sinon les clients naviguant sur le web seront dirigés vers un autre site.

Si vous créez une entreprise individuelle dont la dénomination sociale inclut votre prénom et votre nom, vous n'avez pas à l'immatriculer. Il est toutefois préférable d'avoir un nom d'affaires distinctif de votre nom personnel afin d'éviter l'apparence d'un employé incorporé.

3. Constituez et immatriculez votre entreprise

Une fois la forme juridique et le nom de votre entreprise choisis, vous pouvez constituer votre entreprise et l'immatriculer au Québec ou au Canada. Vous obtiendrez par le fait même un numéro d'entreprise, requis pour toutes vos transactions avec les ministères et organismes gouvernementaux.

Pour constituer une entreprise incorporée, vous pouvez utiliser les services d'un avocat ou un service en ligne tels que CorporationCentre ou Incorpdirect (moins onéreux, mais moins personnalisé).

L'incorporation peut se faire en vertu de la loi provinciale ou de la loi fédérale. À moins que vous comptiez ouvrir un bureau à l'extérieur du Québec, une incorporation provinciale est à privilégier.

Registre des entreprises du Québec – [pour immatriculer vous-même votre entreprise en vertu de la loi provinciale](#)

Entreprises Canada (gouvernement canadien) – [pour nommer et immatriculer vous-même votre entreprise](#)

L'incorporation entraîne aussi d'autres obligations comme l'obtention d'un livre de compagnie (aussi appelé livre de minutes) où sont consignées des informations comme l'émission des actions, la confirmation des administrateurs, la nomination des officiers et la date de fin d'année financière.

Il va sans dire que vous devrez par la suite respecter plusieurs obligations légales, notamment la mise à jour annuelle de votre dossier au registre des entreprises, ce qui se fait habituellement lors de la production de vos déclarations de revenus.

4. Inscrivez votre entreprise pour l'impôt des sociétés, les retenues à la source et les fichiers de TPS/TVQ

Vous devez ensuite inscrire votre société aux fichiers de l'impôt, des retenues à la source et des taxes TPS et TVQ.

L'inscription TPS/TVQ est obligatoire si votre chiffre d'affaires brut est supérieur à 30 000 \$ au cours de quatre trimestres consécutifs. L'imposition des taxes peut aussi ajouter de la crédibilité à votre entreprise, les clients ne pouvant pas savoir si votre entreprise a un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 \$.

Quant aux retenues à la source (D.A.S.), elles comprennent les portions de l'employeur et des employés (si vous en avez au sein de votre entreprise, par exemple, vous-même), du Régime de rentes du Québec (RRQ - portions employeur et employé), du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), du Fonds des services de santé (FSS), le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) ainsi que celles pour le financement de la Commission des normes du travail (CNT).

Lors de votre inscription, vous devrez choisir entre la méthode simplifiée ou la méthode détaillée de calcul et de paiement des taxes. [Enregistrement aux fichiers de Revenu Québec](#)

Assurez-vous de payer au fur et à mesure les charges relatives à l'impôt des sociétés, aux retenues à la source ainsi qu'à la TPS et TVQ, car autrement vous devrez les honorer entièrement à la fin de votre année financière. Un truc : ouvrez un compte à intérêts afin de vous aider à mettre de côté les sommes requises.

5. Effectuez les autres inscriptions requises

Assurance-emploi : Depuis janvier 2011, les travailleurs autonomes canadiens admissibles qui sont inscrits au programme d'assurance-emploi ont accès aux prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion.

Vous devez cependant vous attendre à payer des primes pour la durée de vie entière de votre entreprise. Est-ce que cela en vaut le coût? C'est la question que vous devrez légitimement vous poser en effectuant des calculs permettant de vérifier si ce serait bénéfique pour vous.

Les professionnels en TIC reçoivent rarement des prestations d'assurance-emploi, qui peuvent parfois être déductibles d'impôt si on y a droit.

Renseignements et inscription : www.servicecanada.gc.ca.

6. Conformez-vous aux règles de régie interne

Si vous choisissez l'incorporation, il faudra former un conseil d'administration, organisé par l'assemblée des actionnaires. À noter qu'un seul individu peut maintenant être à la fois l'unique actionnaire, administrateur et officier de la société par actions.

Tous les documents relatifs à la société par actions sont consignés dans le « Livre de la compagnie ou de la société » (statuts constitutifs, règlements internes, résolutions du conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires, registres des administrateurs et des actionnaires, registre des transferts et les certificats d'actions). Ce livre doit être tenu à jour sous peine d'amende. Selon la pratique courante, le comptable ou l'avocat de la société par actions conserve ce livre. Vous pouvez tout aussi bien décider de le conserver en lieu sûr.

7. Constituez des livres et des registres

Si vous exploitez une entreprise au Québec, vous devez tenir des registres pour permettre au personnel des autorités fiscales de procéder éventuellement à une vérification.

Il vous faut conserver ces documents, tout comme vos pièces justificatives, pendant six ans sur support papier ou sur support électronique :

- à votre lieu d'affaires;
- à votre résidence;
- ou à tout autre lieu désigné par Revenu Québec.

L'utilisation d'un logiciel comptable pour l'entrée des données financières et le soutien d'un comptable sont fortement recommandés pour vous conformer à vos obligations fiscales. Vous y verrez également des avantages personnels, car vous aurez accès à une information précise sur vos revenus et dépenses.

8. Émettez du capital-actions

Si votre entreprise est incorporée, elle doit émettre des actions et en déterminer la répartition. Il faudra décider le nombre ou la valeur maximale des actions que votre entreprise a le droit d'émettre pour assurer son financement, ce qui est déterminé dans son acte constitutif. Le type d'actions doit être décrit dans les documents gouvernementaux. Ces actions sont déterminantes pour la répartition des profits des opérations de la compagnie s'il y a plus d'un actionnaire.

Les émissions d'actions sont inscrites dans les livres de l'entreprise, notamment dans le registre des actionnaires qui contient la liste des actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun. L'actionnaire a besoin d'un certificat d'action pour ses affaires, qui atteste le nombre d'actions inscrites au nom de l'actionnaire dans les registres de la société.

9. Déterminez votre visibilité sur le Web

Vous avez tout intérêt à ce que votre entreprise soit visible sur le Web. C'est la façon la plus facile et la plus économique pour faire connaître vos services et vous joindre.

L'investissement en temps et en argent consacré à la création de votre site Web dépend de votre type de développement d'affaires. Si vous dénicher des contrats principalement par le biais de firmes de consultation, vous pourriez vous contenter d'une page Web présentant l'essentiel de vos compétences et services ainsi que vos coordonnées ou même d'une page dans le réseau social professionnel LinkedIn en incluant les données pour vous joindre.

Avant de choisir un nom de domaine, considérez des facteurs tels que l'utilisation actuelle de ce nom ou de noms similaires, la longueur du nom à taper, la disponibilité du nom choisi, sa signification et son interprétation dans d'autres langues.

Plusieurs fournisseurs peuvent vous donner un nom de domaine, dont l'[Autorité canadienne pour les enregistrements Internet](#) (ACEI).

Il va sans dire qu'une adhésion à l'AQIII vous offre également un profil dans le répertoire en ligne des membres, grandement consulté par les donneurs d'ordre directs et les firmes de consultation. Dans l'intranet de l'AQIII, vous pouvez également y indiquer votre disponibilité et consulter les mandats disponibles.

10. Planifiez le financement de votre entreprise

Compte tenu de l'investissement réduit nécessaire au lancement d'une petite entreprise indépendante en TIC, votre mise de fonds de départ le sera aussi. Prévoyez un fonds de roulement couvrant de trois à six mois.

De plus, sachez que peu de subventions sont disponibles pour les entreprises en pré démarrage qui comptent moins de cinq employés et un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 \$.

Le plus simple est de négocier une marge de crédit avant de quitter votre emploi et, au besoin, un prêt ou un emprunt sur hypothèque.

4

Savoir vous entourer

En devenant travailleur autonome, vos conditions de travail et votre réseau d'entraide changent. Vous n'êtes plus couvert par les couvertures sociales comme l'assurance-emploi et n'avez plus accès aux avantages sociaux que votre employeur vous offrait (pas de congés payés, pas de plan d'assurance, ni de pension de retraite, etc.). Vous devez maintenant vous assurer d'avoir une protection adéquate en matière d'assurances personnelles et professionnelles, de planification de la retraite et de vos finances.

Professionnels à votre service

De nombreux professionnels offrent des services adaptés aux petites entreprises. Comptable, avocat, banquier, conseiller financier et courtier d'assurances comptent parmi les premiers alliés du travailleur autonome.

Les services d'un fiscaliste peuvent aussi s'avérer utiles, particulièrement avant de former votre entreprise. Il pourra vous guider dans le choix de la meilleure forme juridique en fonction de votre situation familiale (ex. inclure des membres de votre famille comme actionnaires, quels types d'action utiliser, mariage vs concubinage).

Bien choisir son comptable est également une étape importante, car peu importe les choix comptables qu'il vous propose, vous demeurez seul responsable aux yeux de la loi.

Prenez le temps de choisir des professionnels qui connaissent votre secteur d'activités, avec qui vous avez plaisir à traiter et qui vous inspirent confiance. Dans les ententes fournisseurs négociées par l'AQIII, vous en trouverez qui comptent beaucoup de travailleurs autonomes en TIC parmi leur clientèle.



Avoir un comptable ça compte!



Nicole Villeneuve
Directrice principale en certification - Mazars
nicole.villeneuve@mazars.ca – www.fre.mazars.ca

Nicole Villeneuve œuvre en cabinet d'experts-comptables depuis plus de 25 années, principalement auprès de petites et moyennes entreprises et de travailleurs autonomes. Elle a joint l'équipe de Mazars en mai 2000.

Quelques points à retenir

Tenue des registres

La tenue de livres est une étape très importante pour la saine gestion de votre entreprise. Plusieurs supports peuvent être utilisés. Le logiciel Simple Comptable s'avère un bon outil de travail. Il est très convivial et vous permettra, entre autres, d'y enregistrer tous les revenus et dépenses, de concilier le compte bancaire, de visualiser rapidement vos comptes clients ou vos comptes fournisseurs et de préparer votre rapport de taxes de vente. L'utilisation d'un compte de banque distinct pour votre entreprise est aussi fortement recommandée.

Dépenses admissibles

Toutes les dépenses engagées pour générer un revenu présent ou futur sont habituellement déductibles. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec votre comptable ou prenez-en note pour en discuter en fin d'exercice financier. Vous devez conserver précieusement toutes les pièces justificatives afférentes aux dépenses. À noter qu'un relevé de carte de crédit n'est pas suffisant, il faudra que chaque facture inscrite y soit annexée. Voici une liste sommaire des principales dépenses commerciales admissibles :

- Promotion et publicité;
- Papeterie, fournitures et frais de bureau;
- Taxes et permis;
- Primes d'assurance;
- Intérêts et frais bancaires;
- Entretien et réparation;
- Frais de repas et de représentation;
- Frais de véhicule et de déplacement;
- Dépenses de congrès (limite de deux par exercice);
- Amortissement;
- Honoraires comptables et juridiques;
- Loyer et taxes foncières;
- Téléphone, électricité, chauffage;
- Salaires et avantages sociaux.

Si vous utilisez votre auto à des fins personnelles et d'affaires, vous devez tenir un registre du kilométrage réel versus le kilométrage pour affaires. Ledit registre doit mentionner la date, la destination et le but (nom du client, par exemple). Vous devez conserver tous les reçus soit le permis, l'immatriculation, l'essence, l'assurance, l'entretien, les réparations, les intérêts sur emprunt et location. Ces deux dernières dépenses sont sujettes à des limitations.

Dépenses en immobilisations

Il s'agit de dépenses pour acquérir des biens ayant une durée de vie utile supérieure à un an, par exemple du mobilier de bureau, un immeuble, du matériel informatique, etc.

Chacun de ces biens entre dans différentes catégories au niveau fiscal et doit être amorti selon les taux prescrits.

Facturation

Il est très important de tenir à jour un registre de vos heures travaillées, que vous utiliserez pour procéder à la facturation de vos clients. En fin d'exercice, ce registre vous sera utile pour déterminer, s'il y a lieu, les travaux en cours à comptabiliser. Si vos factures ne sont pas traitées directement par le logiciel comptable que vous utiliserez, il sera très important de les enregistrer dans ce dernier sur une base régulière afin de vous aider à produire correctement vos rapports de taxes de vente.

Taxes de vente

Si vous êtes inscrit, vous devrez, au moment de facturer vos clients, ajouter la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), et les remettre à Revenu Québec, selon la périodicité de vos rapports.

Les taxes sur les dépenses admissibles engagées durant la période couverte par le rapport à produire devront être inscrites sur ledit rapport et seront soustraites des taxes perçues (facturation). Il en découlera donc un solde à payer ou un remboursement.

Il est important de respecter les dates limites de production pour vos rapports afin d'éviter que des intérêts et des pénalités vous soient réclamés.

Il existe deux méthodes de calcul, soit générale et simplifiée. Visitez le site [méthode de calcul rapide](#) pour plus d'informations.

Les informations sont de nature générale et aux fins d'information seulement. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller pour tout renseignement additionnel dans le cadre de votre situation.

6

Fiscalité : aspects à maîtriser



M^e Alain Ménard
Associé, Cain Lamarre Casgrain Wells
Alain.menard@clcw.ca – www.clcw.ca

M^e Ménard se spécialise en fiscalité. Il a œuvré pendant plusieurs années au sein du contentieux fiscal du ministère fédéral de la Justice et a poursuivi ensuite sa carrière en cabinet privé. Sa pratique l'amène à couvrir tous les aspects de la fiscalité, notamment le litige fiscal dans lequel il possède une longue expérience.

La majorité des pigistes œuvrant dans le domaine de l'informatique sont aujourd'hui constitués en société par actions (Société) à la demande des donneurs d'ouvrage. Dans le domaine fiscal, l'incorporation procure certains avantages, dont le droit de déduire des dépenses engagées en vue de tirer un revenu d'entreprise et le droit à la déduction pour petites entreprises (DPE) réduisant ainsi le taux d'imposition applicable à la Société.

Absence de lien de subordination

Ces avantages sont disponibles pour la Société dans la mesure où son actionnaire est effectivement un travailleur autonome et non un salarié constitué en société. Pour être qualifié de travailleur autonome, il ne doit exister aucun lien de subordination entre l'actionnaire et le donneur d'ouvrage. Le lien de subordination est déterminé par l'examen de plusieurs indices d'encadrement, notamment :

- le contrôle exercé par le donneur d'ouvrage;
- la propriété des outils de travail;
- le risque économique de l'actionnaire;
- l'intégration de l'actionnaire dans l'entreprise du donneur d'ouvrage.

Cette détermination est cruciale puisque, en présence d'un lien de subordination, les autorités fiscales pourraient qualifier la Société d'« entreprise de prestation de services personnels » (EPSP) et refuser les avantages fiscaux dont la Société a bénéficié, telles la DPE et la déduction de certaines dépenses d'entreprise.

L'AQIII a joué un rôle primordial dans la victoire remportée en juin 2011 par T.A.P. Consultant inc., une petite entreprise de TIC qui contestait la cotisation fiscale additionnelle exigée par Revenu Québec. Cette victoire éclatante, appuyée par des représentations, est de bon augure pour l'ensemble des entrepreneurs en TIC, car elle vient clarifier leur statut d'entreprise.

Versement d'un salaire

Le salaire versé à l'employé constitue une dépense déductible pour la Société. Le versement d'un salaire implique une obligation de retenir, déclarer et verser les retenues à la source provinciales et fédérales effectuées à même ce salaire. Au surplus, la Société doit elle-même cotiser à certains régimes gouvernementaux, dont le Régime des rentes du Québec et le Fonds de services de santé.

Retenues et cotisations

Les retenues et les cotisations doivent être reçues par les autorités fiscales provinciales et fédérales au plus tard le 15^e jour du mois suivant le mois où les retenues ont été effectuées. En plus de ces retenues, la Société qui verse un salaire devra déclarer celui-ci sur un feuillet T-4 (fédéral) et sur le Relevé 1 (provincial). Les avantages imposables accordés à l'employé de la Société doivent également être déclarés sur ces feuillets. Ceux-ci doivent être transmis à l'employé chaque année au plus tard le dernier jour de février de l'année qui suit l'année civile visée par le feuillet. Si vous êtes seul à travailler pour votre entreprise, vous êtes considéré comme employé de votre Société au plan fiscal.

Versement d'un dividende

La Société peut également verser un dividende à un actionnaire. Contrairement au salaire, le versement d'un dividende ne dépend pas de l'importance de l'effort fourni par l'actionnaire à la Société, et il ne constitue pas une dépense déductible pour cette dernière. Aucune retenue à la source ne doit être prélevée sur les dividendes versés. Le versement d'un dividende en faveur de l'actionnaire peut toutefois engager sa responsabilité personnelle dans la mesure où la Société est redevable d'une dette fiscale qui demeure impayée.

Déclaration des revenus et des taxes

La Société doit produire sa déclaration de revenus dans les six mois qui suivent la fin de son exercice. La Société doit également s'inscrire au fichier de la TPS et de la TVQ, sauf pour la Société qui se qualifie à titre de « petit fournisseur », c'est-à-dire une société dont les ventes taxables sont inférieures à 30 000 \$. La Société doit percevoir la TPS et la TVQ lorsqu'elle effectue des ventes taxables et remettre ces sommes aux autorités fiscales.

La Société pourra avoir droit à un remboursement si la TPS et la TVQ perçues sont inférieures au montant des taxes que la Société a payées sur les biens et services acquis afin d'effectuer des ventes taxables, montants qui sont réclamés par le biais du crédit de taxe sur les intrants (CTI) et du remboursement de taxe sur les intrants (RTI).

La Société doit normalement remplir une déclaration de TPS et de TVQ à la fin de chaque période de déclaration. Une PME est habituellement assujettie à une période de déclaration annuelle, ce qui implique le versement d'acomptes provisionnels quatre fois par année. Le début et la fin de la période de déclaration sont établis selon l'exercice financier de la Société. Les taxes doivent être versées à la fin de chaque période de déclaration.

Remise des retenues à la source et des taxes

La perception et la remise des retenues à la source et des taxes de vente sont importantes parce que, en cas de défaut, l'administrateur de la Société peut être tenu personnellement responsable de ces montants.

Est-il avantageux de fractionner les revenus?

Puisque le système d'imposition canadien et québécois est basé sur des taux d'imposition progressifs, certains pourraient être tentés de fractionner les revenus de la Société. Le fractionnement de revenu consiste à attribuer le revenu généré à différents membres d'une famille afin de profiter d'un taux d'imposition moindre. Par exemple, une Société pourrait verser un salaire à l'enfant du propriétaire-exploitant puisque le taux d'imposition de celui-ci est moins élevé que celui du propriétaire-exploitant en question.

Bien qu'une telle planification soit envisageable dans la mesure où l'enfant travaille réellement pour la Société et que le salaire qui lui est versé est raisonnable, il est important de savoir que les lois fiscales prévoient plusieurs dispositions qui visent justement à interdire le fractionnement de revenu.

La mise en place d'une fiducie peut, dans certains cas, permettre de fractionner les revenus de la Société tout en respectant les lois fiscales applicables. Toutefois, vu les nombreux obstacles législatifs à la mise en place d'une structure permettant le fractionnement du revenu, il est fortement recommandé de consulter un fiscaliste à cet égard.

Lien utile

[Formation de l'Agence du revenu du Canada sur la fiscalité](#)

7

Protection juridique de votre travail

Dans le domaine des technologies de l'information, il est courant, et même toujours préférable, de signer un contrat avant d'entreprendre un mandat. Il est à l'avantage des deux parties de déterminer, par écrit et de façon claire, l'intention des deux parties et le mandat à réaliser.

Une clause concernant les droits de propriété intellectuelle devra aussi être prévue si le contrat implique un travail de nature intellectuelle ou créative.

Des modèles de contrats clés en main

L'AQIII met à votre disposition gratuitement des modèles de contrat d'entreprise basés sur les meilleures pratiques fiscales, les règles du Code civil du Québec ainsi que la jurisprudence. Disponibles en format Word éditable, ces contrats visent à faciliter le recours, par les clients, aux travailleurs autonomes en TIC et à sécuriser la relation contractuelle entre les parties.

Quatre [modèles de contrat](#) sont disponibles sur le site Web de l'AQIII.

Vous pouvez proposer ce contrat à vos donneurs d'ouvrage ou encore, vous en inspirer lors de vos négociations contractuelles.

8

Votre banquier, un allié

Pour bien démarrer...

En tant que nouveau propriétaire d'entreprise, vous devez vous procurer de bons outils financiers pour appuyer vos activités quotidiennes et la croissance de vos affaires. Veillez à distinguer clairement vos revenus et dépenses personnels et professionnels, afin de pouvoir suivre l'évolution financière de votre entreprise de manière efficace.

Voici des produits et services intéressants pour vous.

Produits et services transactionnels

Compte d'affaires : séparez votre compte personnel et votre compte d'affaires. Votre comptabilité en sera grandement simplifiée et vous pourrez suivre vos transactions de manière plus efficace.

Carte de crédit : obtenez une carte de crédit commerciale distincte pour vos dépenses d'entreprise. Vous assurerez ainsi une meilleure gestion des dépenses commerciales et pourrez facilement les différencier de vos dépenses personnelles.

Marge de crédit : utile pour financer vos comptes client, l'approvisionnement de stocks ou les frais d'exploitation divers. Les marges de crédit offrent une souplesse qui permet de vous concentrer d'abord sur vos opérations et vos clients.

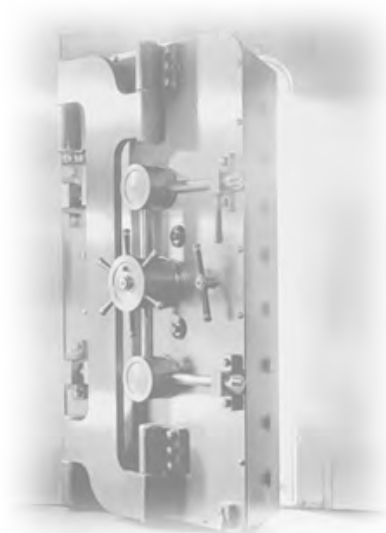
Compte d'épargne à intérêt élevé : pour faire fructifier vos surplus monétaires tout en préservant la liquidité totale de votre argent. À noter qu'au Canada les premiers 100 000 \$ sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, mais l'excédent ne l'est pas.

Bâtir une relation avec votre banquier

Votre banquier a pour rôle de vous représenter auprès de l'institution financière avec laquelle vous faites affaire. Plus votre relation est développée avec celui-ci, plus vous en retirerez des avantages. N'hésitez pas à communiquer avec lui régulièrement pour lui faire part de l'évolution de votre entreprise et pour connaître les nouveaux produits financiers qui pourraient vous être utiles. Il n'y a pas de « petit client ».

Lien utile

La majorité des institutions financières ont des programmes spécifiquement conçus pour les travailleurs autonomes et les professionnels, dont ceux de la [Banque Laurentienne](#) qui offre des rabais intéressants et un compte d'affaires gratuit aux membres de l'AQIII.



Les assurances, une protection nécessaire

Assurance invalidité



Jean Duranleau
Président, Services financiers Jean Duranleau inc.
jduranleau@jeanduranleau.com – www.jeanduranleau.com

Fournisseur officiel de l'AQIII depuis plus de 15 ans, Services financiers Jean Duranleau inc. offre aux membres des programmes d'assurance invalidité* sur mesure de haute qualité, adaptés à l'évolution de leur situation. Grâce à son alliance avec MedicAssurance inc., c'est aussi l'intermédiaire à contacter pour les assurances vie, médicaments, soins de santé et dentaires.

Souvent, les spécialistes en technologies de l'information conservent des emplois permanents afin de maintenir l'accès aux avantages sociaux. Par contre, il faut savoir que vous pouvez avoir accès aux mêmes protections en devenant travailleurs autonomes. La couverture peut même être supérieure.

Il est certain que vous ne voulez pas perdre votre revenu et votre santé, de précieux acquis, et c'est d'autant plus important lorsque vous êtes le responsable de votre entreprise.

Utilité de l'assurance invalidité

- En cas d'accident ou de maladie, vous vous assurez d'un revenu vous aidant à maintenir votre mode de vie actuel.
- Vous protégez votre entreprise lorsque vous êtes incapable de travailler.

Probabilités de subir au moins une invalidité de plus de 90 jours avant 65 ans

- À 30 ans, 5 sur 9
- À 40 ans, 4 sur 9
- À 50 ans, 1 sur 3
- À 60 ans, 1 sur 7

Durée moyenne d'une invalidité de plus de 90 jours

- À 30 ans, de 2,5 ans
- À 40 ans, de 3,1 ans
- À 50 ans, de 3,1 ans
- À 60 ans, de 1,6 an

Vous pouvez demander des prestations lorsque, par suite d'un accident ou d'une maladie, vous recevez les soins d'un médecin et répondez à l'une des conditions suivantes :

1. **Invalidité totale** : vous êtes incapable d'accomplir les tâches importantes de votre profession et vous n'exercez aucune activité rémunératrice;
2. **Invalidité partielle** : vous êtes continuellement, mais non totalement invalide, vous exercez votre profession ou une autre activité rémunératrice et vous êtes incapable d'accomplir :
 - a. soit une ou plusieurs des tâches importantes de votre profession,
 - b. soit les tâches importantes de votre profession pendant au moins la moitié du temps habituel;
3. **Invalidité résiduelle** : vous n'êtes pas totalement invalide, vous exercez votre profession ou une autre activité rémunératrice et vous êtes incapable de toucher plus de 80 % de votre revenu.

Lien utile

[Programme d'assurance complet](#) compétitif de l'AQIII.

* À noter que le contrat d'assurance invalidité offert aux membres de l'AQIII est irrévocable et garanti jusqu'à 65 ans sans modification de prime.

Assurance médicaments et soins de santé



Jean-Marc Denoncourt
Président, MédicAssurance inc.

jmdenoncourt@medicassurance.ca – www.medicassurance.ca

MédicAssurance inc. offre des formules d'assurance vie, médicaments, soins de santé, soins dentaires et voyage aux membres de l'AQIII depuis plusieurs années en collaboration avec Services financiers Jean Duranleau inc. MédicAssurance permet ainsi d'accéder facilement à un programme d'assurance santé fait sur mesure, sans exigence médicale et avec des modalités de paiement souples.

Il importe d'assurer la sécurité financière et la santé des êtres qui vous sont chers, de même que votre tranquillité d'esprit. Au Québec, tout citoyen doit avoir une assurance médicaments, qu'il s'agisse de l'assurance gouvernementale ou d'une assurance privée.

Le programme gouvernemental couvre seulement l'assurance médicaments.

Grâce à sa force collective, l'AQIII a négocié un programme d'assurance compétitif en matière d'assurances personnelles. Ce programme d'assurance médicaments et soins de santé propose plusieurs options et couvre un large éventail de frais médicaux et paramédicaux qui ne sont pas couverts par l'assurance du gouvernement du Québec. Il peut vous aider à régler entre autres les frais relatifs à des médicaments d'ordonnance, à une assistance médicale en cas d'urgence lorsque vous voyagez à l'extérieur de la province, ou aux soins dentaires.

Lien utile

[Régie de l'assurance maladie du Québec](#)

Assurance responsabilité professionnelle



Lyne Lalancette
Courtière, Dale Parizeau Morris Mackenzie
llalancette@dpmm.ca – www.dpmm.ca

Lyne Lalancette possède plus de 15 ans d'expérience comme courtier d'assurance. Peu importe vos champs d'activités en TI, elle pourra vous offrir une assurance responsabilité professionnelle qui convient parfaitement à votre travail.

Responsabilité professionnelle

Afin de pallier les risques économiques (notamment les risques de pertes), de même que les dédommagements éventuels dus à l'insatisfaction du client, il est judicieux pour l'entrepreneur de souscrire à une assurance responsabilité professionnelle. Peu importe vos champs d'activités en TI, des situations peuvent entraver ou compromettre vos projets.

Une assurance responsabilité professionnelle vous protège contre les poursuites intentées contre vous. Elle couvre les sinistres déclarés à l'assureur au cours de la période d'assurance et pouvant découler des services professionnels, d'actes, d'erreurs ou d'omissions liées à la consultation dans le domaine des technologies de l'information.

Exemples d'activités protégées

- Services liés à la conception, à la fabrication, au développement, à la vente et à la distribution de logiciels ou de matériel informatique;
- Prestation à des tiers de services liés à Internet, notamment les services d'accès à Internet, la construction et la mise à jour de sites Web;
- Développement ou installation de logiciels de chiffrement;
- Services de courrier électronique;
- Développement ou tenue de groupes de discussion ou de babillards électroniques, ou autres services connexes.

Lien utile

Programme d'[assurance responsabilité professionnelle](#) conçu par Dale Parizeau Morris Mackenzie

Planifier votre retraite



Tristan Laliberté, B.Com

Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en épargne collective, Laliberté & Richard
tlaliberte@equipelr.com – www.laliberte-richard.com

Depuis 12 ans, Laliberté & Richard aide des entrepreneurs et des professionnels à bâtir, à accroître et à perpétuer leurs valeurs à l'aide d'une approche financière unique. Sa relation avec l'AQIII et Services financiers Jean Duranleau inc. lui a donné l'occasion de servir plusieurs centaines de membres de l'AQIII et de les aider à optimiser leurs décisions financières.

Succès financier et retraite

Le succès financier et la planification de la retraite vont de pair. Ces deux aspects de votre planification financière reposent ultimement sur votre vision du futur, vos actions concrètes menant vers ce futur, et finalement l'intégration de stratégies optimales pour maximiser le résultat de chacune des actions.

Des questions qui s'imposent :

- Comment me prémunir des impacts financiers liés à une situation d'inter mandat ?
- Comment réussir mon plan de retraite et atteindre mes objectifs dans ce nouveau contexte ?
- De quels avantages financiers et fiscaux puis-je bénéficier ?
- Qu'advierait-il si je redevais employé permanent ?

Aspects importants

Fonds pour les inter mandats – La constitution d'un fonds d'urgence est primordiale pour les travailleurs autonomes, plus spécifiquement pendant les périodes inter mandat, afin de ne pas changer le cap de leur planification financière, notamment en matière de retraite. La section 2 aborde d'ailleurs la question du fonds de roulement à constituer avant même de démarrer votre entreprise.

Retraite ou autonomie financière – Vous devez maintenant compter sur vos propres ressources afin de pourvoir à vos besoins financiers immédiats et à la retraite. Différentes stratégies financières permettent d'atteindre cet objectif en combinant divers véhicules financiers dont les suivants : REER, CELI, programmes gouvernementaux, investissements dans votre entreprise. Comment s'assurer de l'utilisation optimale de ces stratégies tout en tenant compte de la fiscalité? Une simulation complète de retraite permet de connaître les différents chemins par lesquels vous devriez passer afin d'optimiser fiscalement vos revenus à la retraite.

Assurances vie et planification successorale – Une compagnie a le droit d'assurer ses actionnaires et ses personnes clés. Les produits d'assurance vie comportent des avantages fiscaux majeurs. Il sera important de refaire votre planification de gestion de risques et de transmission de patrimoine en fonction des nouvelles options avantageuses qui s'offrent à vous.

Liens utiles

Autorité des marchés financiers - [Calculateur de retraite](#)

Finance et investissement - [Le compte de dividendes en capital](#)

Financière Sun Life – [Créer un effet de levier avec un contrat d'assurance-vie](#)

[Régie des rentes du Québec](#)

Un espace de bureau adapté à vos besoins

Selon un récent sondage, environ 80 % des membres de l'AQIII ont comme principal lieu de travail les bureaux de leurs clients, ce qui s'explique notamment par des raisons de sécurité et d'accès aux systèmes informatiques. Toutefois, même dans leur cas, aménager un bureau à domicile est utile pour administrer leur entreprise et pour leur développement d'affaires.

Si vous ne travaillez pas chez vos clients, plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez opter pour un bureau à domicile, un bureau en espace partagé ou un bureau à l'extérieur.

Bureau à domicile

Vous pouvez déclarer l'espace occupé comme dépense d'entreprise sur votre rapport d'impôt si vous utilisez cet espace durant plus de 50 % du temps. Il vous faudra aussi planifier le choix et l'aménagement de l'espace.

Déterminez un endroit approprié pour travailler et entreposer vos dossiers d'entreprise, vos fournitures et votre équipement. Dans la mesure du possible, conservez tout ce qui est relié à l'entreprise à l'écart de vos effets personnels et familiaux.

Il serait aussi pertinent de consulter votre courtier d'assurance pour vérifier si vous avez besoin d'une couverture supplémentaire d'assurance habitation, de biens ou responsabilité civile pour protéger vos activités professionnelles.

Si vous avez des employés, vous pourriez aussi devoir souscrire une police d'assurance contre les accidents du travail.

Demandez-vous aussi si vous présenterez votre adresse personnelle sur vos cartes professionnelles ou votre site Web. Vous pouvez aussi envisager la location d'une boîte postale.

Vous cohabitez avec d'autres personnes? Dans ce cas, songez à établir quelques règles de fonctionnement pour maintenir l'harmonie entre votre entreprise et votre vie familiale. Voici quelques questions à vous poser pour planifier votre bureau à domicile :

- Votre entreprise disposera-t-elle de sa propre ligne de téléphone? Ou encore, ajouterez-vous une sonnerie distinctive à votre ligne existante? Dans la négative, songez à établir un mode de fonctionnement sur la façon de répondre au téléphone et de prendre les messages;
- Votre horaire sera-t-il fixe ou flexible? Faites-le connaître aux membres de votre famille pour qu'ils sachent à quel moment vous devez vous concentrer pour votre travail.

Espace de travail partagé (« Coworking »)

Vous pouvez également choisir de faire affaire avec une entreprise de location d'espace partagé ou un centre d'affaires. Vous pouvez y louer un espace de travail (bureau ou cubicule) pour une courte période ou à plus long terme. Vous pourriez y trouver plusieurs avantages : briser l'isolement, être entouré de collègues stimulants, louer une salle de conférence pour y recevoir des clients et avoir une adresse postale distincte de votre domicile. Plusieurs centres offrent des forfaits au mois, à la semaine, à la journée ou à l'heure. Quelques centres sont ouverts à Montréal et à Québec notamment.

Bureau à l'extérieur

Si vous souhaitez vous rapprocher de vos clients et clients potentiels sur une base permanente et que votre volume d'affaires le justifie, un bureau à l'extérieur pourrait être la solution. Selon l'équipement et les services dont vous avez besoin, vous pourriez louer un espace dans un bureau existant par exemple. Parlez-en autour de vous, car de nombreux bureaux de professionnels pourraient souhaiter louer un bureau dans leurs locaux. C'est une pratique courante, qui vous permet de bénéficier de tous les services.

Liens utiles

Blogue d'Agent Solo – [Le coworking au Québec](#)

Étude de la TÉLUQ – [Remodelage des temps et des espaces de travail chez les travailleurs indépendants de l'informatique](#)

Entreprises Canada – [Planifier votre bureau à domicile](#)

Postes Canada – [Location de boîte postale](#)

Être bien équipé

Que vous travailliez à partir de votre domicile ou ailleurs, votre bureau doit être fonctionnel, idéalement dès le premier jour.

Téléphonie et communication à distance

Une bonne solution de téléphonie s'impose pour prendre vos messages en tout temps et y répondre rapidement. Que vous soyez au bureau ou ailleurs, donnez immédiatement une allure professionnelle à vos communications. La téléphonie mobile et la messagerie vocale au nom de votre entreprise vous permettent d'être joint rapidement et de ne perdre aucun message, surtout s'il s'agit d'un client qui veut vous proposer un mandat des plus intéressants!

Équipement informatique et logiciels

Vous devrez avoir votre propre ordinateur portable, que vous pourrez utiliser chez vos clients lorsque ceux-ci le permettent.

Pour faciliter votre travail, devriez-vous vous munir d'un service Internet plus rapide, d'un nouvel ordinateur, d'une imprimante ou autre matériel de bureau? Avez-vous les logiciels nécessaires à vos opérations courantes, en plus des logiciels spécialisés dans votre champ d'expertise? Par exemple, pour vos feuilles de temps et la facturation?

Faites l'inventaire des besoins en matière d'équipement et de logiciels et procurez-vous l'essentiel pour être fonctionnel dès le départ et ne pas perdre de temps avec les procédures administratives.

Équipement de bureau

Portez attention au choix du bureau et de la chaise que vous utiliserez, particulièrement si vous travaillez surtout à domicile. Comme vous vous déplacerez moins pour le travail, votre équipement doit être confortable et ergonomique.

Pensez aussi à vous procurer suffisamment de facilités pour ranger votre équipement, vos dossiers et vos fournitures.

Identification corporative et papeterie

Réfléchissez à la façon dont votre entreprise sera perçue. Des cartes d'affaires, des brochures corporatives et de la papeterie d'allure professionnelle constituent un petit investissement qui confère instantanément de la crédibilité et appuient votre statut d'entrepreneur, en plus de supporter vos efforts de recherche de contrat. Un graphiste ou un commerce de conception de papeterie pourra vous appuyer.

Liens utiles

Bureau en gros - [Services d'impression de cartes professionnelles et de papeterie](#).

(Demandez la carte d'escompte pour les PME)

[Suplus Québec](#) (mobiliier de bureau usagé à Beauport)

Dénicher des contrats

Être travailleur autonome, c'est aussi et surtout obtenir des mandats de la part de clients intéressés par vos services.

Dans le domaine de l'informatique, de nombreuses entreprises de consultation agissent comme intermédiaires et recrutent des professionnels en TIC pour le compte de leurs clients. Certaines recrutent également pour leurs propres besoins en développement technologique ou en consultation. À la section Ressources de ce guide, vous trouverez d'ailleurs certaines de ces entreprises qui peuvent vous conduire vers des mandats.

Vous pouvez également dénicher directement vos contrats.

Que vos mandats soient de plus ou moins longue durée, vous avez dans tous les cas avantage à faire connaître **de manière continue** votre expertise et votre disponibilité. Voici quelques moyens d'y parvenir.

Ayez une expertise bien définie et gardez vos compétences à jour

Certaines expertises seront particulièrement recherchées au cours des prochaines années. Prenez-en connaissance et déterminez comment vous présenterez votre expertise et votre expérience de façon distinctive. En alliant passion et expertise, vous serez en mesure d'attirer des clients prêts à payer pour vos compétences.

Rédigez un profil professionnel qui vous distingue

Dans votre profil professionnel, mettez en lumière la particularité et la valeur de votre expertise et décrivez succinctement vos réalisations. Prenez soin d'y inclure les mots-clés recherchés par les clients ou les recruteurs des firmes de consultation. Déterminez également si vous avez besoin d'un profil bilingue. Des spécialistes en rédaction de CV peuvent vous aider à cet égard.

Déterminez vos honoraires et votre mode de facturation

Il y a deux méthodes de paiement d'honoraires : la rémunération à l'heure et la rémunération à forfait. Prenez le temps de choisir un taux horaire représentatif de votre expérience, de vos compétences et du marché et n'hésitez pas à consulter des personnes de confiance. Si vous optez pour des mandats à forfait, ou si des clients vous proposent ce type de rémunération, prenez le temps de bien évaluer le travail à effectuer.

Réseautage 101

Dans le domaine des services professionnels, le bouche à oreille est l'une des règles d'or pour dénicher des contrats. Des personnes qui vous connaissent directement, ou des personnes crédibles aux yeux de tierces parties, peuvent recommander vos services. Ne négligez donc pas l'importance d'alimenter et d'élargir votre réseau de contacts. Tenez les gens au courant des développements de votre pratique et de votre disponibilité actuelle ou à venir et participez régulièrement à des événements de réseautage.

Les gens qui ont entendu parler de vous ou qui recherchent avidement vos compétences feront probablement des recherches sur Internet. Ne négligez donc pas votre visibilité sur le Web, comme indiqué à la page 12.

Consultez les offres affichées

Plusieurs babillards électroniques proposent des offres de mandats, que vous pouvez consulter facilement.

Liens utiles

Blogue de Guy Kawasaki - [Ten Ways To Use LinkedIn](#)

Chambre de commerce de Lévis - [10 trucs pour réseauter dans le plaisir](#)

Abonnement aux systèmes d'appels d'offres gouvernementaux – [SEAO](#) (Québec) et [Merx](#) (marchés publics canadiens)

Site de l'AQIII – [Liste des offres de mandats](#)

Site de l'AQIII – [Événements de réseautage](#)

Maintien à jour de vos compétences

Vos compétences professionnelles constituent votre plus grand actif. Portez une attention toute particulière à leur mise à jour. Les dépenses qui y sont associées sont en plus déductibles d'impôt.

Formation continue

De nombreux centres de formation proposent des cours, dont plusieurs offrent des rabais intéressants aux membres de l'AQIII.

Gardez aussi l'oeil ouvert sur les tendances actuelles et à venir dans le secteur des technologies. À cet égard, une étude récente de TECHNOCompétences en 2011 indiquait que :

« Les tendances à venir dans le secteur des TIC se divisent en quelques segments, qui représentent l'application de technologies à des domaines particuliers. Les segments ayant le plus d'impact sur le développement futur des TIC sont les suivants :

- L'infonuagique;
- La mobilité;
- Les systèmes intelligents;
- La virtualisation;
- Les outils de communication et de collaboration;
- Certaines autres tendances ayant un impact moins étendu sur l'ensemble du secteur. »

Formation en gestion

À titre de dirigeant de votre petite entreprise, vous éprouverez peut-être aussi le besoin de perfectionner vos compétences en gestion.

À cet égard, nous vous réitérons à nouveau l'importance de vous adjoindre dès le départ les services de professionnels qui connaissent bien les aspects comptables, juridiques et fiscaux relatifs aux petites entreprises de TIC.

En complément, et pour vous donner un degré supérieur d'autonomie dans la gestion de vos affaires, vous pourriez également envisager de lire sur la gestion d'une petite entreprise, ou encore de suivre des cours et d'obtenir du coaching. L'AQIII offre elle-même des conférences en matière de gestion d'entreprise.

Liens utiles

AQIII - [Rabais disponibles pour nos membres dans plusieurs centres de formation](#)

Centres locaux de développement (CLD) – [Formation en entrepreneuriat](#)

[Séminaires d'Emploi-Québec](#)

TECHNOCompétences : [Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du secteur des technologies de l'information et des communications 2011](#)

Liste de contrôle

Pour vous assurer de franchir toutes les étapes essentielles au démarrage de votre entreprise, cochez les actions suivantes une fois accomplies.

Fait	Action
	Faites d'abord une bonne analyse
	1. Renseignez-vous auprès de l'AQIII et devenez membre pour bénéficier de l'ensemble des services et ressources que l'association vous offre à toutes les étapes de votre démarche. Vous économisez temps et argent.
	2. Évaluez votre profil d'entrepreneur.
	3. Rencontrez des gens pour apprendre de leur expérience et vous aider à évaluer le marché potentiel pour vos services.
	Vous avez décidé de faire le saut? Passez à l'action!
	4. Créez-vous un fonds de roulement couvrant vos besoins financiers des prochains 3 à 6 mois.
	5. Déterminez la forme juridique de votre entreprise.
	6. Choisissez un nom commercial.
	7. Constituez et immatriculez votre entreprise.
	8. Inscrivez votre entreprise à : <ul style="list-style-type: none"> • impôts provincial et fédéral • retenues à la source • TPS/TVQ • autres inscriptions
	9. Dotez-vous d'un système comptable pour y consigner revenus et dépenses.
	10. Ouvrez un compte commercial (recommandé) et une marge de crédit (optionnel).
	11. Déterminez comment vous ferez la promotion de vos services : <ul style="list-style-type: none"> • profil professionnel distinctif • relations avec les clients directs et les firmes de consultation • profil LinkedIn • site Web
	12. Trouvez des professionnels pour vous conseiller et vous aider (comptable, avocat, ressources gouvernementales, etc.).
	13. Révissez votre programme d'assurances.
	14. Planifiez votre retraite.
	15. Aménagez un espace fonctionnel dans votre domicile, ou dans un bureau externe, pour gérer votre entreprise et pour réaliser certaines de vos activités professionnelles.
	16. Procurez-vous l'équipement informatique, de bureau et de télécommunications nécessaire.
	17. Réseautez, renseignez-vous sur les mandats disponibles et offrez vos services de manière continue, que vous soyez ou non en mandat.
	18. Pour bien vous protéger, avant de signer un contrat, ayez en main un contrat-type dont vous maîtrisez le contenu.
	19. Maintenez vos compétences à jour afin de conserver votre avantage concurrentiel.
	20. ... Et planifiez les fonds et le temps requis pour vos vacances annuelles!

Ressources disponibles

Partenaires du Guide selon leurs champs d'expertise

Assurances

- Assurance-invalidité : [Services financiers Jean Duranleau Inc.](#)
- Assurance responsabilité professionnelle / Assurance de bureau / Assurance automobile et habitation : [Dale Parizeau Morris Mackenzie](#)
- Assurance soins de santé, voyage, dentaire et médicaments : [MédicAssurance Inc.](#)

Banque

- [Banque Laurentienne](#)

Firmes de consultation en TI (qui agissent comme intermédiaires pour des mandats)

- [CODE6](#)
- [Facilité Informatique](#)
- [GFI Solutions](#)
- [Méritek Conseil](#)
- [Serti Informatique](#)
- [TES](#)

Comptabilité

- [Groupe Des Rochers](#)
- [Mazars](#)

Fiscalité

- [Cain Lamarre Casgrain Wells](#)

Planification de la retraite

- [Laliberté & Richard](#)

Quelques ressources d'aide au démarrage d'entreprise

Agence du revenu du Canada — [Guide pour les petites entreprises canadiennes](#)

Association des banquiers canadiens — [financement des PME](#)

[Association des centres locaux de développement du Québec](#) et liens vers les CLD locaux

[Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal \(CEIM\)](#) – soutien au démarrage d'entreprises technologiques

[Centres locaux de développement \(CLD\) pour un encadrement et des formations sur le démarrage d'entreprise](#) (le type de soutien varie selon les centres et le type de mandat réalisé)

[Cyberpresse](#) — Guide de démarrage d'entreprise

[Entreprises Canada](#)

Industrie Canada – [aide pour constituer une entreprise](#)

[Info Entrepreneurs](#) (dessert les régions du 514, 450 et 819)

[Inno-centre](#) (valorisation et commercialisation de la recherche en technologies)

[Portail Services Québec — Entreprises](#)

[Programme Soutien au travail autonome](#) si vous recevez actuellement des prestations d'assurance-emploi

[Registraire des entreprises du Québec](#)

[Ressources Entreprises](#) (dessert la région du 418)

Revenu Québec — [section sur le démarrage d'entreprise](#)

Revenu Québec — [section sur le travailleur autonome](#)

[SAJE](#) – accompagnateur d'entrepreneurs

Vous sentez-vous maintenant mieux préparé pour démarrer votre petite entreprise?

C'est notre souhait le plus cher, car la vie du travailleur autonome en TIC est remplie d'expériences passionnantes, tant professionnelles que personnelles.

Ce mode de travail vous permettra de jouir d'une plus grande flexibilité et d'un pouvoir plus grand sur votre destinée professionnelle.

Bien sûr, vous aurez à franchir des étapes importantes en début de parcours pour doter votre petite entreprise d'assises solides. Ce guide se veut un outil simple et adapté à votre réalité, créé en collaboration avec de nombreux spécialistes qui sont à votre service.

En procédant de façon méthodique, vous pourrez bien positionner votre offre de services, déterminer un mode de fonctionnement simplifié et protéger efficacement votre entreprise.

Et n'oubliez pas que l'AQIII est votre premier allié sur la voie du travail autonome. Vous y rencontrerez d'autres entrepreneurs qui, comme vous, ont voulu travailler autrement. Tout l'écosystème que l'AQIII a bâti depuis près de 20 ans est là pour vous guider et vous offrir des services et des occasions de rencontres et d'affaires conçus pour vous.



Annexe 2 – Modèle de facture

FACTURE

XYZ Informatique inc. Fact. XYZ-001
1 Place des Entrepreneurs
Montréal
H3B 2G2

Client: Compagnie Client, attn: Commis comptable
Adresse: 1 rue Principale
Ville: Montréal **Province:** QC **C.P.** H1H 1H1
Tél.: (514) 222-2222

Date: 30-juin-11
No. client: 7
Dossier: DOSS1

Date	Mandat	Description	Heures	Taux	TOTAL
30-juin-11	MANDAT01	Bénéficiaire: Nom d'unité ou direction. Consultant Jean Tremblay	160,00	\$85,00	\$13 600,00

SOUS-TOTAL \$13 600,00
5% TPS 000000000RT0000 \$680,00
8.5% TVQ 0000000000 \$1 213,80
TOTAL \$15 493,80

Les comptes sont payables sur réception. Un intérêt au taux de XX% par année sera chargé sur tous les comptes qui demeurent impayés après une période de 30 jours. Tous déboursés encourus pour votre compte et non chargés vous seront facturés plus tard.

XYZ Informatique Inc.

1 Place des Entrepreneurs, Montréal, Québec, Canada H3B 2G2

(514) 111-1111



aqiii

association québécoise des
informaticiennes et informaticiens indépendants

L'AQIII, à votre service

En pleine croissance, l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants (AQIII) regroupe plus de 1 300 travailleurs autonomes directement reliés aux technologies de l'information et des communications (TIC).

C'est la seule association entièrement vouée aux intérêts des travailleurs autonomes en TIC du Québec et au développement de leur entreprise.

Nombreux avantages de l'adhésion

- Accès à des offres exclusives de mandats en TIC
- Visibilité auprès des donneurs d'ouvrage (répertoire des membres, liste mensuelle des membres disponibles, etc.)
- Information, conseils et représentation sur le travail autonome et la fiscalité
- Réseautage avec des pairs (5 à 7, conférences...)
- Visibilité de notre industrie
- Rabais chez une trentaine de fournisseurs

Information et adhésion : www.aqiii.org